

REUNION DU 14 février 2022 sur le Parc Éolien de la Baie de Saint Briec

Cette onzième réunion dite de « concertation » fut assez tendue.

Elle fut animée par le Préfet autour de deux séquences, chacune étant suivie d'un temps d'échange : point d'avancement sur le projet et perspectives à terme.

La presse n'était pas présente, et pour cause, elle avait été invitée le matin par Ailes Marines à une réunion d'information sur les mêmes thèmes et qui sont repris de manière identique sur le support de communication remis aux participants et diffusé en ligne.

- Dans cette communication ont été gommés tous les points critiques et évités tous les sujets de contestation, ce qui a fait dire à un intervenant (le Président d'un Yacht club) que **telles que les choses étaient présentées il était indécent de continuer à parler de « projet » alors que l'on parlait de toute évidence d'un suivi de « chantier » et que dès lors le terme de réunion de concertation était au mieux inapproprié au pire malhonnête. Ainsi le contexte était posé dès le début des échanges.** En fait les exposés d'Ailes Marines et à moindre titre de RTE s'apparentaient plus à des opérations de communication sur l'avancement d'un chantier en cours et d'autosatisfaction par rapport aux objectifs malgré les embûches rencontrées.
- Sur le contenu rien de plus que les infos présentées dans la plaquette remise en début de séance, et présentées à la presse. En résumé le chantier progresse pour être finalement mis en service en 2023. Des emplois sont créés comme prévu, notamment sur le polder de Brest qui livrera une partie des composants.
- Il faut surtout retenir l'annonce de la **reprise du chantier le 22 février soit plus tôt que prévu, comme s'il y avait urgence** à avancer avant le déroulement des présidentielles comme cela a été souligné par plusieurs intervenants. La sous station électrique serait installée dès cette année et la mise en service du Parc est maintenue en 2023
- La communication portée par les représentants d'Ailes Marines a entre autres porté sur les moyens anti-pollution déployés pour la phase de construction et a souligné que, pour donner suite aux fuites observées des mesures préventives avaient été prises. En outre elle a déclaré avoir pris en compte toutes les critiques et contestations faites sur le bruit des forages, la turbidité, les effets sur les oiseaux et les ressources halieutiques, et qu'au vu des expertises engagées aucun seuil d'alerte n'était atteint et aucune surmortalité des coquilles n'était constatée.
- Au-delà du compte rendu du suivi de projet, Ailes Marines a construit sa présentation autour de thèmes propres à donner une bonne image de sa contribution notamment dans l'écoute des critiques faites et ses efforts déployés pour y répondre et respecter les différentes règles et procédures. Ce fut le cas par exemple des items suivants :

Plan de développement économique local

Des premières mondiales d'un point de vue technologique

Un plan industriel d'envergure (60 grandes entreprises directement impliquées dont 50% en France)

Développement touristique en Côtes d'Armor (Projet « Baie des Possibles »)

Environnement et biodiversité (développement des connaissances et soutien des actions territoriales)

Compensations de la filière pêche (10 millions d'euros) : indemnités individuelles basées sur les pertes de chiffre d'affaires, dédommagement forfaitaire, mesures collectives d'accompagnement de la filière.

Un non-informé retiendrait de cette présentation le grand professionnalisme d'Ailes Marines à trouver des solutions à tous les problèmes rencontrés, qu'ils soient techniques ou relatifs à la préservation de la biodiversité ou à l'avenir de la filière pêche, et à présenter ces solutions comme relevant d'expertises significatives en innovation. C'est sans doute de bonne guerre mais les colères, doutes, incompréhensions qui continuent à s'exprimer ne semblent pas réellement considérés comme légitimes.

- La présentation de RTE quant à elle fut très factuelle sur l'avancement, portée par une responsable de projet très « technique » et un tantinet soporifique.
- Au niveau des prises de parole il faut noter :
 - Celles de M Coudray, pour les pêcheurs, qui pointe le fait que ce n'est pas tant le problème de la mortalité des coquilles à court terme qui est à prendre en compte mais celui de leur affaiblissement dans la durée. D'autre part il relance le débat sur les compensations qui risquent de ne pas être à la hauteur des pertes.
 - Celles du député Le Fur qui pose la question du financement du chantier (4,7Md€ sur 20 ans à la charge du consommateur par l'intermédiaire du TURPE – Tarif d'Utilisation des Réseaux d'Électricité -) et des coûts engagés par la Marine Nationale (coûts non individualisés compris dans la charge globale imputable à la défense de notre secteur maritime), et renchérit sur les pratiques douteuses et contestées du Groupe Iberdrola dans le monde.
 - Celles de « Gardez les Caps », notamment sur les travaux du Chemin de la Moinerie et la légalité de l'arrêté préfectoral pris à ce sujet. A cela le Préfet a répondu que l'arrêté incriminé ne concernait que la sécurité par rapport à un problème de circulation et a été pris dans le strict respect des textes règlementaires.
 - Le Conseil Régional s'est lui satisfait des retombées en emploi déjà en cours.

En synthèse une réunion formelle décevante, guère utile sur le fond, qui n'a malheureusement le caractère de concertation que par le nom qu'on lui donne, animée par un Préfet visiblement mal à l'aise.

Nous attendons le compte rendu qu'il s'est engagé à publier et dont nous vous rendrons compte dès sa publication.